

1. Préambule

Ce document est destiné à présenter le règlement de la Coupe Maître Lim, aussi appelée championnat de France des clubs, organisée chaque année par la Fédération Française de Go.

2. Clubs participants

Sont qualifiés pour la Coupe Maître Lim :

- le club ayant remporté l'édition précédente ;
- quinze clubs qualifiés via les ligues.

La méthode de sélection est du ressort des ligues mais doit être validée par le responsable compétitions de la FFG. Une compétition régionale est fortement recommandée.

Remarque : contrairement aux versions précédentes, ce règlement ne contient aucune notion "d'équipe". C'est bien le club qui est qualifié et uniquement lui. Un club ne peut donc présenter qu'une et une seule équipe. Une seule exception est permise : l'ensemble des joueurs de moins de 20 ans (au premier janvier de l'année en cours) d'un club donné peut être considéré vis-à-vis de ce règlement comme un club à part entière.

La répartition du nombre de places pour chaque ligue est faite proportionnellement au nombre de licenciés dans chaque ligue au 31 août de l'année précédente, en utilisant la méthode de la plus forte moyenne.

Dans le détail, on utilise l'algorithme suivant :

- une place est attribuée à chacune des ligues
- tant que le nombre total de places attribuées est strictement inférieur à 15, une place supplémentaire est attribuée à la ligue dont le quotient du nombre de licenciés par le nombre de places déjà attribuées à cette ligue est le plus grand.

En cas de désistement d'un club qualifié via une ligue, celui-ci est remplacé par la ligue concernée. Si ce n'est pas possible, ou si le désistement concerne le club ayant remporté l'édition précédente, des places supplémentaires sont attribuées par cet algorithme pour maintenir le nombre total de clubs participants à 16.

3. Déroulé de la compétition

Système coupe en 4 rondes, sur un week-end. Tous les clubs jouent les 4 rondes afin d'avoir un classement complet. Le gagnant de la finale sera déclaré champion de France, le perdant de la finale sera déclaré vice-champion de France.

L'arbre de tirage sera construit au début de la compétition en se basant sur le niveau du troisième joueur le plus fort de chaque club parmi ceux présents sur place.

Chaque club doit désigner un capitaine. À chaque ronde, celui-ci désigne 5 joueurs pour représenter son club. Tout joueur ayant une licence FFG en cours de validité dans le club peut être désigné. Ces joueurs sont notés J1, J2, J3, J4 et J5 du plus fort au moins fort, le niveau de chaque joueur étant défini par la dernière échelle disponible au début de la rencontre. Un match entre deux clubs oppose les 2 joueurs J1, les 2 joueurs J2..., ce qui représente 5 parties, qui se déroulent simultanément. Aucun conseil de jeu ne peut être donné pendant les parties.

Le club ayant remporté le plus de parties remporte le match.

Il est recommandé que les parties se déroulent en 1 heure par joueur avec un byo-yomi de 5 minutes pour 15 pierres, ou avec une cadence Fischer de 40 minutes de temps principal plus 20 secondes par coup.

4. Calendrier, Arbitrage

Un calendrier sera établi par le responsable compétition FFG, fixant la date, le lieu et le club organisateur.

La FFG organise la compétition en liaison avec le club organisateur, et nomme un ou plusieurs arbitres pour celle-ci.